

**COMPILATION ADMINISTRATIVE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 18-24**

**RÈGLEMENT 18-24 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 605-2016  
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE**

Adopté par le conseil municipal le 12 novembre 2024  
Entré en vigueur le 14 novembre 2024

<b>Nom et/ou numéro de règlement, politique, résolution</b>	<b>Date d'approbation au conseil</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>État</b>
605-2016	14 juin 2016	23 juin 2016	Abrogé



**AVANT-PROPOS**

Le lecteur est par les présentes avisé que toute erreur ou omission qui pourrait être relevée dans le texte ci-après n'a pas pour effet de diminuer le caractère exécutoire des règlements et amendements y cités, tels que sanctionnés dans leur version originale.

**RÈGLEMENT 18-24 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 605-2016  
RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE**

**SÉANCE** ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac, tenue le 12 novembre 2024, à 19 h 30, au centre communautaire de Luskville, à laquelle séance étaient présents :

**Le maire, M. Roger Larose**

Les membres du conseil :

Diane Lacasse  
Caryl McCann  
Garry Dagenais  
Serge Laforest  
Chantal Allen  
Jean Amyotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 605-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale adopté le 14 juin 2016 a été mis en place pour encadrer le développement de la zone du projet Domaine des Chutes dans son volet résidentiel, mais son application entraîne des contraintes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement du projet Domaine des Chutes a été approuvé par le conseil et qu'une partie de ce projet est déjà construite ;


**CONSIDÉRANT QUE** l'encadrement de l'implantation et de l'intégration architecturale n'est plus souhaitable pour ce projet ;

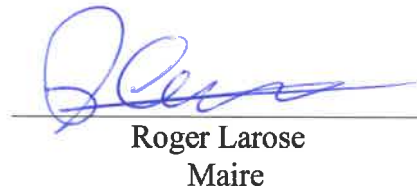
**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion pour ce règlement a été donné à la séance du 8 octobre 2024 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

**ET RÉSOLU** d'abroger le règlement 605-2016.

Donné à PONTIAC (Québec), ce 14 novembre 2024.

  
Mario Allen  
Directeur général

  
Roger Larose  
Maire

<u>Avis de motion :</u>	8 octobre 2024
<u>Présentation du projet de règlement :</u>	8 octobre 2024
<u>Adoption du règlement :</u>	12 novembre 2024
<u>Résolution :</u>	24-11-5425
<u>Date de publication</u> <u>et entrée en vigueur :</u>	14 novembre 2024